

## Programme de formation - Formation initiale pratique des ACD

### Pré Requis

Avoir validé la formation initiale théorique.  
*Cf. Programme de formation - Formation initiale théorique des ACD. AFLD-FOR-013.*

### Public concerné

*Cf. Conditions d'éligibilité exigées dans la Délibération n°2019-29 en date du 28 mars 2019 relative à l'agrément, à l'évaluation et aux obligations des personnes chargées des contrôles du dopage.*

### Objectif(s)

La formation initiale pratique a pour objet de compléter la formation initiale théorique par des mises en situation réelle.  
Elle consiste en l'obligation d'assister un agent de contrôle agréé et assermenté à l'occasion d'au moins un contrôle antidopage et de réaliser au moins un contrôle antidopage sous la supervision d'un professionnel de santé coordonnateur de la lutte antidopage (PSCLAD)

### Date / Période

Formation organisée dans l'année suivant les besoins de recrutement du département des contrôles

### Durée / Horaires

2 missions de contrôles. Horaires variables suivant les missions de contrôles

### Support de communication

Logiciel de gestion des contrôles

### Profil du ou des formateur(s)

Contrôle d'assistance par un agent de contrôle agréé et assermenté  
Contrôle de supervision par un PSCLAD

## PROGRAMME

### PREMIER CONTRÔLE : CONTRÔLE D'ASSISTANCE

- En présence d'un agent de contrôle du dopage, assistance d'un ACD lors d'un contrôle

### DEUXIÈME CONTRÔLE : CONTRÔLE DE SUPERVISION

- En présence d'un PSCLAD, supervision d'un ACD lors d'un contrôle

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Organisation en amont du contrôle
- Organisation sur le lieu du contrôle
- Gestion des escortes (le cas échéant)
- Mise à disposition des documents
- Mise à disposition du matériel nécessaire
- Mise en place du poste de contrôle du dopage (PCD)
- Phase de notification
- Phase de prélèvement
- Traitement des échantillons durant le contrôle
- Renseignement des documents
- Comportement lors du contrôle
- Organisation en aval du contrôle
- Cas particuliers : Gestion d'un échantillon partiel, gestion d'un échantillon additionnel, spécificités des contrôles internationaux, contrôle sur sportifs mineurs, contrôle sur sportifs protégés ou en situation de handicap, falsification/soustraction/refus

**Programme de formation - Formation initiale pratique des ACD**

**VALIDATION DE LA FORMATION INITIALE PRATIQUE**

- La formation initiale pratique est validée lors du contrôle de supervision suivant les critères ci-dessous.

**CRITÈRES POUR LA FORMATION**

**DESCRIPTION**

- Évaluation de la pratique à l'aide d'une fiche d'évaluation suivant des critères prédéfinis.

**BARÈME**

- Condition 1 est validée si :

$$\% \text{ critères acquis} = \frac{\text{Nombre de critères acquis}}{\text{Nombre total de critères évalués}} \times 100 \geq 85\%$$

ET

- Condition 2 est validée si : Nombre de critère critique « non acquis » = 0

→ **La formation initiale pratique est validé si Condition 1 + Condition 2 sont validées**